

Communiqué de presse

Hérémece, L'assemblée primaire approuve le projet de parc solaire alpin de Prafleuri

Hérémece, le 21 juin 2023 – L'assemblée primaire d'Hérémece a approuvé à l'unanimité, soit par 100% des 77 citoyens présents, le projet de parc solaire alpin d'Hérémece, situé dans la Combe de Prafleuri. L'assemblée a aussi approuvé la signature d'une convention entre la Commune et Grande Dixence SA pour la mise à disposition de la surface nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Le projet est situé dans la combe de Prafleuri, une ancienne carrière exploitée lors de la construction du barrage de la Grande Dixence. Le potentiel de production identifié est estimé à 25 GWh par année, dont une grande partie en hiver. Au travers de ce projet, les partenaires démontrent leur volonté de renforcer leur contribution à l'approvisionnement en électricité de la Suisse et de répondre aux défis actuels. L'objectif est de mettre en service une première étape de l'installation d'ici fin 2025.

La Commune d'Hérémece et Grande Dixence SA développent actuellement un projet d'installation photovoltaïque de haute altitude. La commune a identifié un lieu propice à une telle installation dans la combe de Prafleuri. Une grande partie de l'énergie sera produite en hiver, un avantage considérable au vu de l'approvisionnement en électricité de plus en plus critique à cette période de l'année.

Une première reconnaissance du site a été réalisée fin novembre 2022 et de premières mesures début décembre. Une étude de faisabilité a permis de confirmer le potentiel du site. Une installation test a été mise en place en janvier 2023 afin de connaître plus précisément les paramètres météorologiques du lieu et de recueillir des informations détaillées sur le potentiel de production solaire.

L'installation solaire couvrira une surface brute d'environ 320'000 m², soit 0.3 % du territoire communal. Elle permettra de produire annuellement environ 25 GWh (25'000'000 de kWh), ce qui correspond à la consommation annuelle moyenne d'environ 6'500 ménages.

Les porteurs de projet s'appuient sur l'expertise et l'expérience d'Alpiq afin de mener à bien ces différentes étapes dans le court laps de temps à disposition.

Un lieu particulièrement propice

Située à 2800 mètres d'altitude au sud de la Pointe d'Allèves dans le val d'Hérens, sur le territoire de la commune d'Hérémece, la combe de Prafleuri constitue un lieu idéal pour accueillir une installation photovoltaïque alpine. Cette ancienne moraine a servi de carrière afin d'obtenir les matériaux nécessaires à la construction du barrage de la Grande Dixence entre 1951 et 1961. Une zone relativement plane a ainsi déjà été largement remodelée par les activités humaines. Une étude d'impact environnemental sera effectuée dans le courant de l'été 2023 ; à ce stade, les atteintes du projet à l'environnement et au paysage semblent limitées et les porteurs de projet s'emploieront à les minimiser ainsi qu'à intégrer au mieux le projet dans la zone concernée.

Les infrastructures préexistantes sur le site constituent l'un des atouts clés du projet : les accès routiers existent déjà, de même qu'une ligne électrique moyenne tension qui arrive dans la zone du barrage et alimente une station de pompage. L'énergie produite par le parc solaire sera évacuée en 16kV jusqu'au barrage de la Grande Dixence en utilisant un tracé existant via le tunnel de Prafleuri, et sera ensuite acheminée via le câble 65 kV jusqu'au point de raccordement au réseau Valgrid à Siviez.

Avec ses aménagements hydro-électriques, la production d'énergie fait partie de l'ADN de la Commune d'Héremence. Elle souhaite donc naturellement participer à la construction et à l'exploitation d'une grande installation solaire et ainsi favoriser la transition énergétique et la sécurité d'approvisionnement, sans toutefois dénaturer le paysage de son territoire.

Convention entre la Commune d'Héremence et Grande Dixence SA

Une Convention sera signée entre Grande Dixence SA et la Commune d'Héremence. Celle-ci détaille les modalités de l'accord et fixe les détails du DDP ainsi que de la contrepartie des 20% de participation au capital-actions de la Société à créer.

Coûts et recettes induits pour la Commune d'Héremence

Recettes :

- Les recettes de la Commune proviendront de la valorisation de sa part d'énergie, soit environ 5 GWh/an d'électricité solaire.

Coûts :

- En contrepartie du DDP, la Commune deviendra copropriétaire à hauteur de 20% de la Société sans avoir à participer à l'investissement initial pour la construction du parc solaire.
- La Commune participera en tant qu'actionnaire, au pro-rata de son actionnariat, à tous les frais de gestion, d'entretien, d'exploitation, de maintenance et de renouvellement d'équipements du Parc sur la durée de la Convention, à l'exclusion des amortissements et des éventuels intérêts liés aux investissements financiers initiaux.

Annexes :

- Carte de situation du projet
- Résumé des chiffres clés du projet
- Photomontage du futur parc solaire

Contact médias :

Commune d'Héremence
Grégory Logean, Président
T +41 27 282 50 26
president@heremence.ch